

EPS VILLENEUVE HAUT-LAC

2025-2026



1 établissement scolaire – 5 communes – 7 bâtiments – 166 collaborateurs – 1400 élèves



CHESSEL



NOVILLE



RENNAZ



ROCHE



VILLENEUVE

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

EPS Villeneuve Haut-Lac	1
Table des matières	2
Mot de la direction	3
Contacts d'établissement.....	4
Communication / Agenda / Plan d'études / Règlement.....	5
Structure de l'école vaudoise	6
Partenaires / PPLS	7
Infirmière / Médiatrices / Conseillère école-famille.....	8
Educatrice en milieu scolaire / Conseillère en orientation / PSPS.....	8
Méthode de la préoccupation partagée / Conseil des élèves.....	9
Absences / Arrivées tardives / Mise en congé des élèves.....	10
Congé / Droit à l'image.....	11
Responsabilités sur le chemin de l'école	12
Bâtiments scolaires	13
Horaires des classes.....	14
Bibliothèque / Informations diverses	15
Association des parents d'élèves / Conseil d'établissement	16
Eco-Schools.....	17
Calendrier 2025-2026	18-20

Le générique masculin est utilisé dans cette brochure uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Par le biais de cette brochure, j'ai le plaisir de vous faire parvenir des informations essentielles au bon déroulement de l'année scolaire et à une meilleure compréhension du fonctionnement de notre établissement. Vous y trouverez un condensé de quelques éléments pratiques concernant l'organisation de l'école. Je vous invite également à consulter notre site internet www.ecoles-villeneuve.ch où les informations sont actualisées tout au long de l'année.

Dans le but de vous permettre d'accompagner au mieux le parcours de votre enfant, je vous encourage à rester en lien avec la maîtresse ou le maître de classe. Aux côtés des enseignants, d'autres professionnels s'engagent au quotidien auprès de nos élèves. Ils œuvrent à mettre en place des conditions favorables à un parcours serein. Vous les découvrirez aux pages 7 et 8 de cette brochure.

Je suis convaincue que la réussite et le bien-être des élèves reposent en grande partie sur une collaboration étroite entre l'école et la famille. Une communication régulière et respectueuse permet d'instaurer un climat de confiance propice au développement de chaque enfant. Votre implication et votre soutien sont des atouts précieux.

C'est dans cet esprit de collaboration que je souhaite une année scolaire enrichissante à votre enfant et vous adresse, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes salutations les meilleures.

Pour le conseil de direction

Muriel ANSERMOZ



Directrice



Les graffitis illustrant cette brochure ont été réalisés au printemps 2025 par des élèves du secondaire.

CONSEIL DE DIRECTION

- Muriel Ansermoz Directrice
- José Sotillo Doyen organisationnel
- Alexandre Formaz Doyen administratif
- Marylène Gloor Malikevski Doyenne pédagogique 1^{er} cycle (1-4P)
- David Jeanquartier Doyen pédagogique 2^{ème} cycle (5-8P)
- Christophe Monney Doyen pédagogique 3^{ème} cycle (9-11S)
- Ninosca Borel Doyenne de l'enseignement spécialisé

SECRÉTARIAT

- Martine Bertholet Secrétaire de direction
- Amina Ben Khalifa Secrétaire
- Franziska Bertholet Secrétaire
- Anouchka Bouvier Secrétaire
- Raphaële Bütkofer Secrétaire
- Kiara Cavin Apprentie

HORAIRES DU SECRÉTARIAT ET CONTACT

HORAIRES :

- Lundi - mardi - jeudi 07h15 - 11h30 13h30 - 16h30
- Mercredi 07h15 - 11h30
- Vendredi 07h15 - 09h00 13h30 - 16h00

CONTACT :

- Téléphone : 021 557 35 00
- Mail : eps.villeneuve@vd.ch
- Site internet : www.ecoles-villeneuve.ch
- Adresse : EPS Villeneuve Haut-Lac
Route de la Tour-Rouge 7
1844 Villeneuve

COMMUNICATION

La communication entre l'école et la famille est essentielle au bon déroulement de la scolarité des élèves. Les parents sont régulièrement informés de la marche de l'école et de la progression scolaire de leur enfant. Dans le respect des rôles respectifs, parents et enseignants coopèrent à l'éducation et à l'instruction de l'enfant. En cas de questions, remarques voire désaccords, il s'agit de suivre, au besoin, une procédure en 3 étapes.

- **1^{ère} ÉTAPE :**

Entretien entre les parents et l'enseignant

- **2^{ème} ÉTAPE :**

Contact avec la doyenne ou le doyen pédagogique du cycle dans lequel se trouve l'enfant

- **3^{ème} ÉTAPE :**

Contact avec la directrice

AGENDA

Les parents prennent connaissance régulièrement des informations figurant dans l'agenda (nommé cahier de communication en 1-2P).

L'élève doit être **en possession de son agenda pour l'ensemble des cours** qui figurent à son horaire.

L'agenda est **impérativement signé** chaque fin de semaine par les parents.

PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

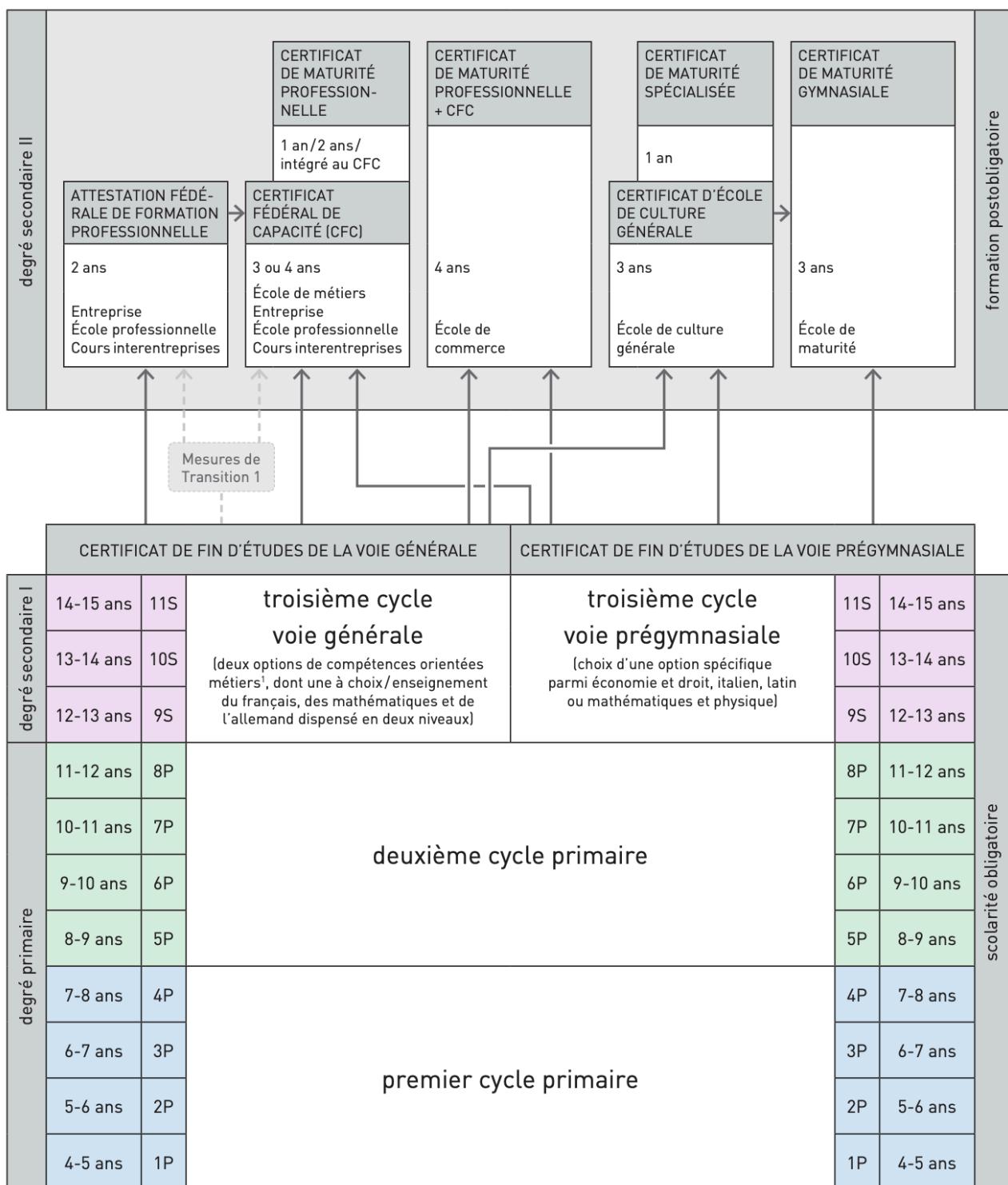
Le plan d'études romand (PER) définit les contenus d'apprentissage de la scolarité obligatoire pour la Suisse romande. Il est consultable à l'adresse www.per-mer.ch.

RÈGLEMENT

Le règlement de l'établissement est à disposition sur le site internet de l'établissement (www.ecoles-villeneuve.ch).

Conformément à la décision n°162 de la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire), l'usage **des dispositifs numériques** (téléphones portables, montres connectées, ...) est interdit dans tout le périmètre de l'école et durant le temps scolaire, y compris pendant les récréations.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE VAUDOISE



PARTENAIRES

Notre école collabore étroitement avec d'autres intervenants tout au long de l'année scolaire. Toutes ces personnes ont en commun la volonté de soutenir et accompagner nos élèves dans leur scolarité.

Assistante à l'intégration et enseignant spécialisé :

Certains élèves bénéficient de la présence régulière d'une assistante à l'intégration ou d'un enseignant spécialisé chargé du renfort pédagogique.

Dans le cadre de leurs fonctions respectives, ces intervenants peuvent se trouver en classe de manière ponctuelle. Lorsqu'ils sont présents pour un élève en particulier, les parents de l'enfant concerné sont informés.

Équipes pluriprofessionnelles :

Des équipes constituées de professionnels œuvrant en milieu scolaire se réunissent régulièrement dans le but de réfléchir aux mesures à mettre en place pour des élèves dont le parcours scolaire est préoccupant et soutenir les enseignants dans leur travail.

Lorsqu'un élève est nommé dans le cadre de ces séances, chaque membre de cette équipe s'engage à respecter un code éthique et déontologique ; seules les informations nécessaires à la réflexion et permettant de soutenir l'élève sont partagées.

Les parents sont contactés si la mise en œuvre de mesures nécessitant leur accord est envisagée.

PPLS

Psychomotricité – psychologie – logopédie en milieu scolaire

Contact téléphonique : 024 466 33 33

Mail : secretariat.ppls@monneresse.ch

PSYCHOMOTRICIENNE

- Mme Sophie Grunder

PSYCHOLOGUES

- Mme Mélanie Moix
- Mme Zoubida Pabst

LOGOPÉDISTES

- Mme Catherine Richoz
- Mme Emilie Forestier

INFIRMIÈRE

- Mme Caroline Rousseau
servicesante.eps.villeneuve@avasad.ch 079 159 07 51

MÉDIATRICES

- Mme Katia Raabe katia.raabe@edu-vd.ch 021 960 32 38
- Mme Melinda Petruzzi melinda.petruzzi@edu-vd.ch 078 795 19 67
- Mme Christelle Emery christelle.emery@edu-vd.ch 076 530 26 69

CONSEILLÈRE ÉCOLE FAMILLE

- Mme Maud Farine m.farine@feec.ch 079 885 45 36

Présence : lundi / mardi matin / jeudi / vendredi

ÉDUCATRICE EN MILIEU SCOLAIRE

- Mme Sabina Hauser sabina.hauser@mdj.ch 079 474 45 57

Présence : lundi et jeudi atteignable toute la semaine par téléphone

CONSEILLÈRE EN ORIENTATION

- Mme Jessica Davis jessica.davis@vd.ch 021 557 34 91

Présence : mardi / mercredi matin / jeudi

PSPS

Tout au long de la scolarité des actions sont proposées aux élèves par l'équipe PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire).

Délégues :

- Mme Sandra Jacquod sandra.jacquod@edu-vd.ch
- Mme Isabelle Mionnet isabelle.mionnet@edu-vd.ch

MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

L'Établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac se soucie depuis de nombreuses années du bien-être des élèves et de la promotion d'un climat d'établissement serein, propice à un apprentissage de qualité.

Comme chaque établissement du Canton, notre école peut toutefois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation qui se manifestent par des actions répétées d'un groupe d'élèves sur un élève.

Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnels spécialement formés à la « Méthode de la préoccupation partagée » interviendra dans les situations repérées et ce sur les différents sites scolaires de l'établissement (<http://www.preoccupationpartagee.org>).

Cette méthode bienveillante et non-blâmante consiste à rencontrer, une ou plusieurs fois, tout élève pouvant aider à améliorer la situation. Ces entretiens sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique inappropriée du groupe ait pris fin.

Votre enfant pourrait être amené à vivre un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni aux parents.

Dans certaines situations graves et en cas de nécessité, d'autres mesures peuvent être décidées par la Direction.

CONSEIL DES ÉLÈVES

Le conseil des élèves a pour but de favoriser le développement harmonieux de la vie commune et individuelle des élèves au sein de l'école. Il contribue à la qualité du climat dans l'établissement.

En 5P et 6P, un conseil des élèves est organisé régulièrement au sein de chaque classe sur temps scolaire.

De la 7P à la 11S, un délégué de classe et son remplaçant sont désignés en début d'année scolaire par le conseil des élèves de chaque classe. Les délégués de classe se réunissent hors grille horaire sous la responsabilité d'un ou deux enseignants.

ABSENCES

1. D'abord

- **1-6P** : Les parents avertissent directement les enseignants le plus rapidement possible.
 - **8P -11S** : Les parents avertissent le secrétariat
 - ✓ par  téléphone au 021 557 35 00 (ou laissent un message sur le répondeur)
 - ✓ ou par mail (eps.villeneuve@vd.ch)
- au plus tard avant le début des cours.**



2. Ensuite

Toute absence d'élève durant le temps scolaire (y compris les activités scolaires collectives hors bâtiment) doit être **justifiée par écrit** à l'aide du formulaire se trouvant dans l'agenda de l'élève ainsi que sur le site internet de l'école même si l'absence a été annoncée par téléphone.

En cas d'absence pour maladie et accident de plus d'une semaine ou en cas d'absences répétées, un certificat médical est exigé.

ARRIVÉES TARDIVES ET ABSENCES INJUSTIFIÉES

En cas d'arrivées tardives répétées ou d'absences non justifiées, les élèves sont sanctionnés. Les parents s'exposent à une dénonciation au Préfet en cas de cumul d'arrivées tardives ou d'absences non justifiées qu'elles soient imputables ou non aux parents.

MISE EN CONGÉ DES ÉLÈVES

Les enseignants sont tenus de participer à des séances de formation continue. Lorsque ces moments ont lieu durant les horaires scolaires, ils sont remplacés si cela est possible.

Exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est transmise via l'agenda ou le cahier de communication. De la 1P à la 6P, une permanence est organisée pour prendre en charge les enfants dont les parents n'ont pas de solution de garde.

CONGÉ

Les demandes de congé sont adressées à la direction via le formulaire à détacher à la fin de l'agenda, par lettre ou par courriel.

Toute demande de congé doit être faite **au minimum 2 semaines à l'avance**. Il n'est en principe pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

Les rendez-vous chez un thérapeute (médecin, dentiste, ...) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures d'école.

Les élèves peuvent bénéficier de **congés joker**. Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois et au maximum 6 demi-journées par année scolaire sans donner de justification.

Ces congés doivent être annoncés au moins deux jours à l'avance au maître de classe.

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, joutes sportives, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence et des examens de certificat ;
- les jours précédent ou suivant immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif.

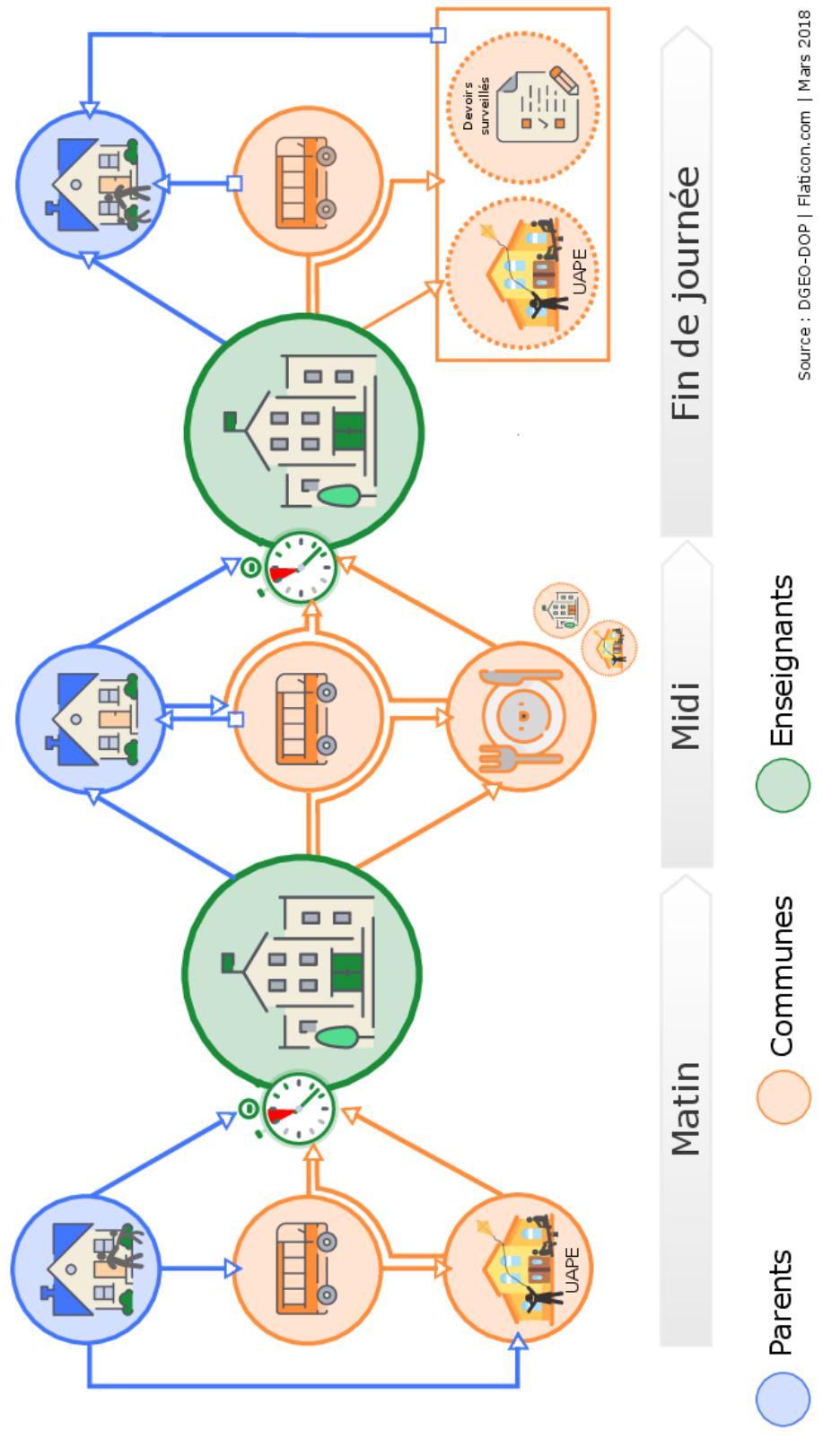
DROIT À L'IMAGE

Du mardi 23 au lundi 29 septembre 2025 se dérouleront les séances pour la traditionnelle **photo de classe**. Menées par des professionnels, ces prises d'images permettront la création de photos de classe et de photos individuelles pour l'ensemble des élèves de l'établissement. La photo de classe sera publiée auprès des parents des élèves de la classe, alors que les photos individuelles vous sont uniquement destinées. L'établissement conserve toutefois une archive numérique de la photo individuelle de votre enfant sur son serveur sécurisé.

Dans le respect du cadre légal, nous sollicitons dès lors votre autorisation et celle de votre enfant par rapport à cette opération. La direction de l'établissement de Villeneuve Haut-Lac garantit - avec le concours des photographes professionnels - un usage et un stockage de ces photographies conformes à la loi.

Merci de bien vouloir nous informer avant le **12 septembre 2025**, par email à l'adresse : **eps.villeneuve@vd.ch**, si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo durant la période mentionnée. Toute éventuelle autre prise d'image dans le cadre scolaire sera soumise à votre autorisation le moment venu.

Partage des responsabilités entre la famille, les communes et l'école dans la journée de l'élcolier



Source : DGEO-DOP | Flaticon.com | Mars 2018

BÂTIMENTS SCOLAIRES



VILLENEUVE

Collège de la Tour Rouge

Route de la Tour-Rouge 7
1844 Villeneuve



Collège du Lac Nord

Av. des Comtes de Savoie
1844 Villeneuve



Collège du Lac Sud

Av. des Comtes de Savoie
1844 Villeneuve

ROCHE

Collège des Salines

Rue des Salines
1852 Roche



Collège de Prés-Clos

Prés-Clos
1852 Roche



NOVILLE

Collège de Noville

Place du Collège 1
1845 Noville



RENNAZ

Collège de Rennaz

Route d'Arvel 2
1847 Rennaz



CHESEL

Collège de Chessel

Chemin du Collège
1846 Chessel

HORAIRES DES CLASSES

VILLENEUVE

1P – 2P	08h27 – 11h57	13h55 – 15h30
3P – 6P	08h27 – 11h57	13h55 – 15h30
7P – 8P	07h32 – 11h57	13h50 – 16h25
9 – 11S	07h32 – 11h55	13h00 – 16h25

ROCHE

1P – 6P	08h30 – 12h00	13h50 – 15h25
7P – 8P	07h45 – 12h00	13h45 – 16h05

RENNAZ

1P - 6P	08h15 – 11h35	14h05 – 15h40
---------	---------------	---------------

NOVILLE

3P – 4P	08h24 – 11h45	14h00 – 15h35
---------	---------------	---------------

CHESEL

1P – 2P	08h35 – 11h55	13h57 – 15h32
---------	---------------	---------------

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque se situe dans la cour du collège de la Tour Rouge.

Les élèves peuvent emprunter trois livres / dvds / magazines pour 2 semaines et cinq pendant les vacances. La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

HORAIRES POUR LES ÉLÈVES ET LES PARENTS



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	11h55-12h15	11h55-12h15	11h55-12h15	
15h30-18h00	15h30-16h30	13h00-16h30	15h30-16h30	

Bibliothèque scolaire de Villeneuve Haut-Lac
Rte de la Tour-Rouge 7
1844 Villeneuve
021/557 34 87
biblio.villeneuvehautlac@edu-vd.ch

INFORMATIONS DIVERSES

Appuis pédagogiques CVAJ

Le CVAJ (Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse) est une association au service des enfants et des jeunes du canton de Vaud. Le centre offre la possibilité de trouver une répétitrice ou un répétiteur.

Lien : www.cvaj.ch

Soutien pédagogique - Gymnase de Burier

Le Gymnase de Burier propose également une liste de répétitrices et répétiteurs provenant du gymnase ou de l'université pour apporter de l'aide à domicile.

Lien : <https://www.gymnasedeburier.ch/node/286>

Urgences médicales

Lorsque l'infirmière scolaire est occupée ou absente de son cabinet, l'élève de 9 à 11S peut se rendre au secrétariat sur préavis de l'enseignant afin que les secrétaires puissent contacter les parents. Pour les autres élèves, ce sont les enseignants qui contactent les parents.

Aucun médicament n'est donné par le secrétariat ou par les enseignants. Toutefois, en cas de légère blessure, les premiers soins (désinfection, pose d'un pansement, etc.) peuvent être effectués.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Cette association a été créée dans le but de tisser un lien social autour de l'école, de mettre sur pied des projets concrets, d'informer, d'expliquer et de répondre aux questions des parents sur l'école avec le soutien de l'ape Vaud (association vaudoise des parents d'élèves).

L'APE Villeneuve Haut-Lac a pour but d'établir et de maintenir un dialogue constructif et ouvert entre parents, enseignants, autorités scolaires et politiques. L'association cherche à contribuer au développement d'un environnement harmonieux exercé par l'ensemble des adultes qui entourent les enfants.

Leur vision est d'apporter un regard des parents sur tout ce qui touche à la vie des élèves. C'est un retour indispensable afin que les autorités compétentes puissent bénéficier d'une vision plus large du contexte scolaire et prendre des décisions cohérentes pour le bien des enfants.

Contact : villeneuve@ape-vaud.ch



'Association des parents d'élèves
Villeneuve Haut-Lac

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement a pour but de favoriser l'harmonie entre l'école, les familles et la vie locale. Il est composé à parts égales de membres représentant les parents d'élèves, les organisations, les autorités communales et l'école.

Les membres du quart parents ont été élus par d'autres parents. Il s'agit de :

Mme Danya Bernard



079 724 35 68

Mme Julia Pastore



076 409 91 95

Mme Aurélie Vandewalle



077 473 40 85

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'au mois de juin, notre école a obtenu le label Eco-Schools ! À partir de la rentrée 2025, vous pourrez admirer le drapeau de ce label sur le bâtiment du Collège de la Tour Rouge.

Au cours des deux dernières années, nous avons concentré nos efforts sur la problématique des déchets et de nombreuses actions ont été mises en place, notamment :

- Uniformisation des affiches de tri des déchets pour une meilleure visibilité.
- Mise en place d'un tournus de ramassage des déchets au secondaire.
- Création d'un catalogue d'idées de matériel scolaire à commander pour les enseignants.
- Organisation d'animations sur les déchets durant le Clean Up Tour, sensibilisant ainsi nos élèves à l'importance de la cette problématique.
- Réalisation d'un troc de jouets, encourageant le partage et la réutilisation.
- Production de vidéos de prévention réalisées par les élèves, pour les élèves, afin de diffuser des messages de sensibilisation au sein de notre communauté.

L'obtention de ce label est un véritable témoignage des efforts collectifs fournis jusqu'à présent. Cependant, notre mission ne s'arrête pas là. La lutte contre les déchets sauvages doit se poursuivre et il est essentiel que chacun d'entre nous s'engage à respecter les consignes de tri, à réutiliser les objets dans notre quotidien et à réduire nos déchets de manière proactive.

Nous vous encourageons vivement à continuer ces efforts à la maison et à sensibiliser vos enfants à l'importance de ces actions. Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence !

Merci pour votre engagement et votre soutien.

Céline Martin, référente durabilité pour l'établissement



CALENDRIER 2025 - 2026

Voici dans les rubriques suivantes les dates connues à ce jour.

SÉANCES D'INFORMATION POUR LES PARENTS

9S : mardi 16 septembre 2025 (L'horaire sera communiqué par courrier.)

10S : lundi 15 septembre 2025 (L'horaire sera communiqué par courrier.)

11S : jeudi 18 septembre 2025 (L'horaire sera communiqué par courrier.)

Pour les classes de 1P à 8P, la date de la séance sera communiquée par les maîtres de classe.

Présentation des options :

8P : mardi 24 mars 2026 à 19h - pour les élèves de 8P et leurs parents

APPROCHE DU MONDE PROFESSIONNEL

9S : **SwissSkills** vendredi 19 septembre – sortie à Berne

10 S : **Stage** du lundi 9 au vendredi 13 mars 2026

Immersio du 23 au 27 mars 2026

11 S : **Stage** du mardi 23 au vendredi 26 septembre 2025

Speed-recruiting le 3 décembre 2025

JOM – JOURNÉE OSER TOUS LES MÉTIERS

7P à 9S : jeudi 13 novembre 2025

CAMPS

7P-8P Roche : du lundi 2 au vendredi 6 mars 2026

7P-8P Villeneuve : du lundi 15 au vendredi 19 juin 2026

9 S : du lundi 9 au vendredi 13 mars 2026

10 S : du mardi 23 au vendredi 26 septembre 2025

Pour les autres classes concernées, les informations vous parviendront par les maîtres de classe.

ÉPREUVES CANTONALES DE RÉFÉRENCE (ECR)

Les épreuves cantonales de référence (ECR) ont pour but d'harmoniser les exigences de l'enseignement dans le Canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et de mettre à disposition des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves.

4P Français 29, 30 avril & 4, 5 mai 2026

6P Français - Mathématiques 29, 30 avril & 4, 5 mai 2026

8P Français - Mathématiques - Allemand 28, 29 & 30 avril 2026

En 4P, les résultats ont une valeur indicative. En 6P, ils ont la valeur d'un travail significatif et en 8P, les résultats sont pris en compte à hauteur de 30% des moyennes annuelles dans les décisions de promotion et d'orientation.

Des informations complémentaires sont à disposition sur le site du Canton de Vaud (vd.ch > formation > enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée > évaluation et épreuves cantonales de référence).

EXAMENS DE CERTIFICAT

11S : du 1^{er} au 12 juin 2026.

Pour les disciplines qui font l'objet d'un examen, la moyenne finale prend en compte la moyenne annuelle arrondie au dixième pour 80% et la note obtenue à l'examen pour 20%.

PROMOTIONS

11S : Jeudi 25 juin 2026 - **Remise des certificats de fin de scolarité**

FÊTES DES ÉCOLES

Chessel, Noville et Rennaz Lundi 22 juin 2026 (lieu à définir)

Roche Mardi 23 juin 2026

Villeneuve Mercredi 24 juin 2026

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

Lundi du Jeûne fédéral	Lundi 22 septembre 2025
Vacances d'automne	Du samedi 11 au dimanche 26 octobre 2025
Vacances d'hiver	Du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Relâches	Du samedi 14 au dimanche 22 février 2026
Vacances de Pâques	Du vendredi 2 au dimanche 19 avril 2026
Pont de l'Ascension	Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Vacances d'été	Du samedi 27 juin au dimanche 16 août 2026
<u>Mises en congé :</u>	
Journée pédagogique	Jeudi 1 ^{er} avril 2026
Congé de fin d'année	Vendredi 26 juin 2026



